

Spéciale LDG 2026-2031

« Les LDG avancent... mais pas vous »

Comité social territorial du 26 novembre au CD92

**Carrières, conditions de travail, contractuels :
pourquoi la CGT a voté contre les lignes directrices
de gestion (LDG)**



Chères et chers collègues,

Le Département nous présente ses nouvelles Lignes Directrices de Gestion (LDG). Un document de stratégie RH censé "moderniser", "fluidifier", "harmoniser"... On aurait presque envie d'y croire.

Sauf qu'au fil des pages, on découvre surtout une réalité très terrestre :

- ⇒ Plus d'opacité ;
- ⇒ Plus de pouvoir pour la hiérarchie ;
- ⇒ Moins de garanties pour les agents,
- ⇒ Une gestion de carrière qui ressemble de plus en plus à une loterie... sans gagnants.

L'ancienneté, pourtant critère objectif et égalitaire, est reléguée au second plan. Les cotations de postes continuent de bloquer des parcours pourtant méritants. Les promotions restent limitées par des quotas si serrés qu'ils finissent par étouffer toute perspective. Et pendant ce temps, l'administration annonce vouloir davantage de contractuels, mais toujours sans droits supplémentaires.

"Plus de flexibilité", dit-on. Surtout pour les agents, rarement pour l'administration.

La CGT ne se satisfait pas de ce modèle. Nous portons une vision simple : une fonction publique qui reconnaît les efforts, qui protège les plus fragiles, et qui garantit des parcours de carrière lisibles et justes.

Nos propositions sont concrètes :

- Avancement basé sur des critères objectifs, dont l'ancienneté ;
- Suppression des cotations bloquantes ;
- Commission d'avancement pour restaurer la transparence ;
- Quotas portés à 100 % ;
- Titularisation des contractuels sur les postes pérennes ;
- Renforcement de la santé au travail et de la prévention ;
- Fin des externalisations qui fragilisent le service public.

Pourquoi la CGT vote contre les LDG... et ce qu'elle propose

Avancement : un système opaque et injuste

La collectivité maintient un modèle qui repose presque exclusivement sur la “valeur professionnelle”, appréciée par la hiérarchie.

Conséquences :

Décisions d'avancement peu transparente faute de commission statuant sur les avancements ;
Des critères encore trop subjectifs ;
Des cotations et donc des emplois repères qui bloquent les avancements.



Les propositions CGT lors du comité social territorial :

- Revenir à un système équitable basé sur l'ancienneté ;
- Créer une **commission d'avancement** avec les représentants du personnel ;
- Supprimer les cotations bloquantes ;
- Informer systématiquement les agents sur les campagnes d'avancement ;
- Instaurer un droit de recours pour les refus.

Contractuels : plus nombreux... mais toujours précaires

Les LDG affichent une volonté de renforcer le recours aux contractuels, notamment en catégorie C.

La CGT a voté contre, car :

- ⇒ Aucune titularisation n'est prévue pour les contractuels de catégorie C alors que cela est possible ;
- ⇒ Aucune sécurisation des renouvellements notamment quant au passage en CDI.

Les propositions de la CGT lors du comité social territorial :

- Titulariser tous les contractuels de catégorie C sur les emplois permanents ;
- Transformer automatiquement les CDD en CDI pour les emplois permanents au bout de 6 ans pour les A et B;
- Encadrer strictement les non-renouvellements.

Conditions de travail : les LDG n'apportent aucune réponse



La situation se dégrade dans plusieurs secteurs : surcharge, risques psychosociaux, manque de moyens, pression managériale, externalisation de missions essentielles.

La CGT a voté contre, car :

- ⇒ Les LDG ne renforcent ni la prévention, ni la médecine du travail ;
- ⇒ Elles n'apportent aucune solution aux difficultés concrètes des agents.

Les propositions de la CGT :

- 10 % du temps de travail dédié à la prévention, la santé, la formation ;
- Renforcer la médecine préventive et le SPOS ;
- Réinternaliser les missions publiques fragilisées et arrêter toute privatisation des compétences obligatoires ;
- Garantir des moyens humains suffisants dans les services.

•
•

Dialogue social : absent des LDG

La collectivité ne prévoit aucun retour à un dispositif similaire aux CAP dans l'examen des avancements.

La CGT a voté contre, car :

- ⇒ Les représentants du personnel sont écartés ;
- ⇒ Les agents ne peuvent pas voir leurs dossiers défendus par les syndicats.

Le dialogue social désigne l'ensemble des échanges, consultations et négociations entre l'administration et les représentants du personnel visant à améliorer les conditions de travail, la gestion des carrières et le fonctionnement du service public.

Or le CD92 décide sans négociations.



<https://www.cgt-cd92.fr/>

Retrouvez nos actualités et nos actions sur notre blog d'informations, en scannant le QR Code.

Procédure retenue par le CD92 pour les avancements de grade

